

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Rennes (35)

Réponses de Nathalie Appéré, au nom de la liste « Pour Rennes avec Nathalie Appéré »

— le 04/03/2020 à 22:05 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Nous souhaitons faire de Rennes une ville 100% cyclable en déployant un réseau express vélo de plus de 100 Km dans le reste de la Métropole. Ce REV rejoindra le maillage des 500 km définis dans le cadre du schéma directeur vélo afin de contribuer à l'amélioration de la continuité des aménagements et la sécurité de tous les cyclistes. Le montant du budget annuel par habitant pour financer l'usage du vélo est actuellement de 21 euros. Nous porterons ce budget au dessus de 25 euros pour répondre aux enjeux de développement d'un réseau sécurisé de piste cyclable.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Un.e élu.e rennais.e sera désigné.e sur la ville pour accompagner le développement de la politique vélo. A l'échelle de la Métropole, un comité vélo permettra de suivre également la mise en oeuvre du PDU. Des formations permettront une montée en compétence en matière d'aménagement urbain propice au vélo. Ces objectifs intégreront le schéma directeur vélo métropolitain.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Faire du benchmark avec les villes françaises en avance sur le sujet (Grenoble, Strasbourg) et en Europe du nord, pour capitaliser les expériences et réaliser des aménagements de qualité "Bon du 1er coup !!"

Des formations permettront une montée en compétence des techniciens sur les spécificités de ce mode de déplacement. A l'occasion de cop 26 métropolitaine ou d'événements type "In_out" nous échangerons sur des pratiques développées par d'autres territoires afin de nous en inspirer.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.).

Faire évoluer le [Guide des aménagements cyclables] afin de sécuriser tous les cyclistes et notamment les plus fragiles dans les intersections, dans les couloirs de bus, etc.

Le Guide des aménagements cyclables sera réécrit avec les associations partenaires afin d'intégrer des nouveaux critères en matière d'aménagement sécurisé.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : en périphérie [zone d'activités, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Faire évoluer le [Guide de la continuité cyclable durant des travaux] et l'imposer dans les cahiers des charges auprès des entreprises de Travaux Publics et Voiries. L'imposer également aux entreprises du Bâtiment qui réalisent des travaux en bord de voirie avec des empiètements sur les espaces, piétons, cyclables et automobiles.

Nous poursuivrons l'aménagement de pistes cyclables de façon à relier les pôles d'attractivité sur la Métropole. Nous veillerons à mieux faire respecter les continuités des itinéraires cyclistes comme celui des piétons, notamment en marge de travaux qui pourraient intervenir sur la voirie.

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Nous mettrons en place une stratégie de jalonnement cyclable. Nous sécuriserons l'ensemble des points dangereux et des discontinuités du réseau vélo en trois ans, à partir des cartes des points noirs issue du baromètre 2019.

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Nous réfléchirons à des scénarios, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de circulation pour limiter le trafic de transit sur les axes secondaires afin d'augmenter le linéaire de rues apaisées.

Action n°9 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Nous envisagerons cette interdiction en fonction des moyens juridiques que le législateur mettra à disposition des collectivités.

Action n°10 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Nous favoriserons les livraisons à vélo en soutenant l'aménagement de plateformes logistiques pour le dernier km

Action n°11 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Depuis 2013, un plan de circulation intègre peu à peu la nécessité de libérer de l'espace pour les piétons, cyclistes ou transports en commun. Ce document évoluera encore pour être plus ambitieux. Ainsi, dans le cadre de la mise en service de la ligne B du métro, près d'1 million de km parcourus par les bus chaque année seront redéployés dans les communes autour de Rennes. cela permettra d'une part de développer les TEC pour les habitants des communes de la Métropole mais également libérer des espaces dans la ville de Rennes pour pouvoir développer le linéaire de rues apaisées.

Action n°12 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Une étude de faisabilité de mise en place d'une ZFE sur la ville-centre sera réalisée d'ici 2024.

Action n°13 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Nous limiterons les travaux sur le réseau routier uniquement dans des cas de renforcement de la sécurité routière (aménagement de carrefour par exemple) seul aménagement routier la mise

Action n°14 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. exemples : Boulevard de la Tour d'Auvergne, Bld de la Liberté, rue St-Hélier, rue de Brest, rue de St Malo, etc.

Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Nous prévoyons sur la durée du mandat le réaménagement de certaines voies aujourd'hui en 2X2 voies au profit d'aménagement plus sécurisé pour les vélos, piétons et TEC. Notamment aux abords des intersections.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

D'ici 2025, l'ensemble des voies de circulation en zone urbaine seront limitées à 30 km/h.

Action n°16 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Nous testerons l'aménagement de rues-écoles durant le mandat.

Action n°17 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Si cela est possible, nous expérimenterons sur Rennes la limitation de la circulation aux abords des écoles

Action n°18 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement automobile en centre ville et dans les quartiers résidentiels pour libérer de l'espace et créer des aménagements cyclables sécurisés.

Si cela est possible, nous expérimenterons sur Rennes la limitation de la circulation aux abords des écoles

Action n°19 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Nous étendrons l'extension de zones de stationnement payant autour des stations de la ligne A et B du métro.

Action n°20 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Avec l'aménagement de nouveaux parcs-relais aux terminus de la ligne B du métro, aux abords d'autres stations et lors de l'extension du parc-relais de la Poterie, nous rendrons plus visible l'offre de stationnement aux portes de la ville afin de mieux orienter les automobilistes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de la Poterie avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous proposerons avec la SNCF l'aménagement de "vélo park" à proximité de la halte ferroviaire de la Poterie.

Action n°22 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Nous poursuivrons le développement de l'offre de stationnement vélo et VAE en privilégiant les abris collectifs aux abords des gares et des stations de métro.

Action n°23 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous inciterons les opérateurs privés à aménager des solutions de stationnement vélo sécurisé pour le stationnement résidentiel ou le stationnement proche des entreprises, administrations ou les campus.

Action n°24 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.
Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Nous allons continuer le déploiement de locaux dédiés aux vélos/trottinettes dans les écoles et équipements publics. Concernant l'accessibilité cyclable des collèges, nous nous engageons à y travailler avec le Conseil départemental, en responsabilité sur les collèges.

Action n°25 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°26 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°27 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°28 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous étudierons la possibilité de créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et les entrepreneurs locaux.

Action n°29 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Les 1.800 vélos électriques en location longue durée sont un vrai succès et les listes d'attente sont pleines. Une augmentation du nombre de vélos semble une évidence pour répondre à la demande. (2.000, 3.000 ou + ?) De plus, certains vélos spéciaux, dont les vélos cargos peuvent également intéresser des familles en location longue durée, avant de procéder à l'acquisition et remplacer la 2ème voiture (ou la voiture principale). Les entreprises pourront également bénéficier de ces locations de vélos cargos, en longue durée pour essayer des nouveaux services et de nouvelles pratiques avec leurs salariés ...

2000 VAE seront mis à disposition chaque année. Nous mènerons une réflexion sur la location longue durée des vélos cargos pour les familles ou les entreprises.

Action n°30 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. *Actuellement, la maison du vélo est consacrée uniquement aux seules activités de location Vélo STAR. Des synergies peuvent émerger en faisant cohabiter les activités de services et activités associatives autour du vélo, comme pratiqué dans d'autres métropoles (Caen, Bordeaux, etc.)*

La Maison du vélo s'installera à la gare de Rennes au printemps 2020. L'un de ses objectifs sera de renforcer les échanges avec les partenaires, notamment les associations et les usagers. Elle regroupera dans un même lieu de nombreux services ((location de vélo, apprentissage, "gravage", petite réparation, "vélothèque"...).

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°32 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°33 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Sur le modèle de celle que la municipalité a créée dans le parc de Bréquigny.

Action n°34 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°35 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

La ville de Rennes et la Métropole promeuvent déjà les déplacements professionnels. Pour les vélos-cargos, une étude détaillée est nécessaire.

Action n°36 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°37 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". ou plusieurs dans l'année.

Nous continuerons à organiser des journées sans voiture

Action n°38 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable, ainsi que les excès de vitesse beaucoup trop nombreux, notamment dans les rues et zones à 30 km/h.

Action n°39 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Nous organiserons, en lien avec les associations des actions de communication et de sensibilisation pour accompagner les changements de comportement.

Action n°40 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise. Les inciter également à remplacer leurs flottes de véhicules de service par des flottes de vélos électriques et/ou de vélos cargos. les vélos cargos offrent effectivement une très grande souplesse de circulation et de rayonnement à l'échelle de la métropole. Ils peuvent aussi faire émerger la création de nouvelles prestations de services.

Commentaires généraux

Nous souhaitons faire de Rennes une ville 100% cyclable en déployant un réseau express vélo de plus de 100 Km dans le reste de la Métropole. Ce "REV" rejoindra le maillage des 500 km définis dans le cadre du schéma directeur vélo afin de contribuer à l'amélioration de la continuité des aménagements et la sécurité de tous les cyclistes.